

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 8 août 2022, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19h03 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 96-08-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 97-08-22

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS
DE JUILLET 2022**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu les procès-
verbaux préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture
et adoptent et ratifient les procès-verbaux du mois de juillet 2022
tels que soumis.

5. RÉOLUTION 98-08-22

**ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES
DU MOIS DE JUILLET 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des prélèvements bancaires du mois de juillet 2022 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 99-08-22

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 100-08-22

**RENDRE OFFICIEL PLUSIEURS TOPONYMES AUPRÈS DE LA
COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'utilisation de plusieurs toponymes depuis quelques années dans la municipalité de rivière-au-tonnerre pour faire la description de certains lieux;

CONSIDÉRANT QU'aucun toponyme n'avait été officialisé auprès de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux villégiateurs demeurent de plus en plus dans leurs résidences secondaires et que d'autres vont en faire leurs résidences principales et qu'ils désirent donc recevoir une adresse d'immeuble conforme pour identification;

CONSIDÉRANT QU'il est important, d'un point de vue sécuritaire (ex. service d'incendie, ambulance et autres services), de nommer toute voie publique ou privée donnant accès à des immeubles;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'accorder les toponymes suivants aux lieux, rues et chemin :

RUES	CHEMIN	LIEUX
Rue de la Source	Chemin Rexford	Petite anse de Ridge-Pointe
Rue de la Station		Anse des Cayens
		Lac Maloney
		Le Dock
		Rivière Chaloupe E
		Rivière Chaloupe O
		La Baleine
		Rivière-aux-Graines

ET d'officialiser ces toponymes auprès de la Commission de toponymie du Québec;

D'autoriser madame Josée Poulin, directrice-générale à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

8. **RÉSOLUTION 101-08-22**

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (ci-après : « TECQ »);

ATTENDU QU'UN plan d'intervention pour le renouvellement des conduites pour la Municipalité dans le cadre du Programme TECQ est nécessaire;

ATTENDU l'offre de service datée du 2 août 2022 reçu de la firme Tétra-Tech;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater la firme Tétra-Tech pour l'élaboration du plan d'intervention de la Municipalité dans le cadre du Programme TECQ pour un montant estimé de 19 500 \$, plus les débours et taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services déposée le 2 août 2022;

DE prévoir les fonds nécessaires à même les montants provenant du programme TECQ 2019-2023.

D'autoriser madame Josée Poulin, directrice-générale à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement de même que le décaissement.

9. **RÉSOLUTION 102-08-22**

APPUI FINANCIER A.D.P.R.S RIVIÈRE SHELDRAKE 2023-2028

Séance régulière du 8 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT l'engagement du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de fournir les œufs de saumons pour ensemer la rivière Sheldrake en autant que les partenaires du milieu s'engagent à investir dans le projet pour les cinq (5) prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'Axor est également prêt à investir durant les cinq (5) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a investi considérablement dans le projet depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité croit au potentiel de la rivière Sheldrake et que son apport financier est important pour la continuité du projet;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre appuiera financièrement l'A.D.P.R.S au montant de 10 000 \$ par année durant les 5 prochaines années soit de 2023-2028 en autant que l'A.D.P.R.S soit mise sur pied et fonctionnelle comme tous les autres organismes du village;

D'autoriser madame Josée Poulin, directrice-générale à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

10. RÉSOLUTION 103-08-22

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR L'INSTALLATION DU BLOC SANITAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu une entente avec le Ministère du Transport dans le cadre d'un projet pilote pour les Village-relais;

ATTENDU QUE la Municipalité doit installer les services sur le terrain prévu à la réception du bloc sanitaire;

ATTENDU les besoins de la Municipalité pour des plans et devis à l'installation des services;

ATTENDU l'offre de service datée du 28 juillet 2022 reçu de la firme Tétra-Tech;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater la firme Tétra-Tech pour les plans et devis à l'installation des services pour le bloc sanitaire pour un montant estimé de 10 740 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services déposée le 28 juillet 2022;

Séance régulière du 8 AOÛT 2022

D'autoriser madame Josée Poulin, directrice-générale à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

11. RÉOLUTION 104-08-22

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE POUR L'AUSCULTATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT DANS LES SECTEURS PROBLÉMATIQUES

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (ci-après : « TECQ »);

ATTENDU l'octroi du mandat de service à la firme Tétra-Tech pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour la Municipalité ;

ATTENDU les besoins de la Municipalité de faire ausculter le réseau d'égout aux endroits problématiques;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'aller en appel d'offre sur invitation pour l'auscultation du réseau d'égout;

DE prévoir les fonds nécessaires à même les montants provenant du programme TECQ 2019-2023.

D'autoriser madame Josée Poulin, directrice-générale à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

12. RÉOLUTION 105-08-22

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-FABRIQUE ST-HIPPOLYTE DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 29 juillet 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité possède un protocole de demande d'aide financière afin d'assurer un traitement juste des différentes demandes et une répartition équitable des ressources municipales;

ATTENDU QUE le protocole prévoit qu'une demande d'aide pour de nouveaux projets peut-être demandée en cours d'année;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas épuisé la totalité de la somme prévue au poste budgétaire 2022 et qu'un transfert sera effectué à partir du compte de développement 02 62900 999;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Edwin Bond siège sur le conseil de la fabrique, celui-ci se retire des délibérations;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De remettre la somme de 19 790\$ à la Fabrique de Rivière-au-Tonnerre pour la réalisation du carnet de santé de l'Église au fur et à mesure de présentation des pièces justificatives (factures);

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande l'échéancier et un compte rendu de l'avancement des travaux;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

13. AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 210-08-22 PORTANT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

AVIS est donné par Edwin Bond, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera soumis à l'attention du conseil municipal portant sur les usages conditionnels sur le territoire de la Municipalité.

Copie du premier projet de ce règlement est déposée séance tenante.

14. RÉSOLUTION 106-08-22

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2020-2024 VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire installer un cabinet de toilette sur un lot ne possédant pas les services d'aqueduc, d'égout et d'électricité;

CONSIDÉRANT les coûts exorbitants pour en faire l'installation dans notre futur parc;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de la Municipalité d'absorber seule les coûts de ces installations;

CONSIDÉRANT les démarches de la Municipalité vers d'autres programmes mais sans succès;

CONSIDÉRANT la recherche par la Municipalité de d'autres emplacements susceptibles d'être moins coûteux;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle emplacement ne nécessite pas de passer les conduites sous la 138 mais demeure tout de même un coût que la municipalité ne peut assumer seule;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre mandate comme représentante, la directrice générale Josée Poulin ou en son absence madame Judith Touzel pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation).

15. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil

16. RAPPORT DE COMITÉ

Madame Anne-Marie Boudreau mentionne que le comité pour le 170^{ième} de la Municipalité est formé.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil

18. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h24.

19. SIGNATURES

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire